

**g rard mair t**  
**les doctrines**  
**du pouvoir**  
la formation de la pens e politique



 **id es / gallimard**  
Extrait de la publication









*Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation  
réservés pour tous les pays*

© *Éditions Gallimard, 1978.*

## PRÉFACE

*Il n'est pas inutile, peut-être, de préciser les intentions de ce travail, ou plutôt d'en manifester l'objet théorique qui n'est pas entièrement contenu dans le seul énoncé de son titre. Il ne pouvait s'agir de passer en revue l'ensemble d'un domaine de pensée sans sombrer, en même temps que dans la platitude du résumé, dans l'invraisemblance de l'histoire universelle — ce qui est tout un. Aussi, ce travail n'a pas d'autre ambition que de valoir pour ce qu'il est : une bibliographie commentée de quelques œuvres touchant la pensée du pouvoir. Il s'agit en somme du repérage et de la classification des concepts, catégories, notions, dans l'ordre génétique de leur apparition, que la pensée théorique produit et met en œuvre quand elle se donne pour objet la politique, c'est-à-dire l'autorité, la soumission, le pouvoir et la puissance.*

*Que trois dizaines de siècles, en mémoire d'hommes, attestent de l'existence de cette pensée du pouvoir ne change pas quoi que ce soit au problème qui, après comme avant, demeure intact : en quoi le pouvoir peut-il être un objet de pensée? De l'existence empirique d'énoncés, on ne saurait conclure à leur réalité. Il y a un problème politique, on serait bien présomptueux de croire que ce qu'en dit la pensée constitue une*

*solution. Et pour cause, penser la politique c'est justifier le pouvoir : il y aurait lieu d'écrire une « histoire de la pensée politique » dont l'objet — il n'y en a pas d'autre qui soit réel — serait de manifester l'implication de la pensée dans le pouvoir. On a raison de dire que la philosophie ou théorie pose le problème politique. On se tromperait lourdement en croyant qu'elle peut le résoudre. L'Etat n'est pas seulement fait de discours et en dernier lieu c'est la police qui détient la vérité sur lui — non la philosophie. Il est remarquable que le traitement théorique de la puissance d'Etat ou autorité du Prince ait toujours été une justification de son pouvoir. C'est sans doute en politique que la pensée se manifeste comme justification.*

*Partant de là, on se gardera bien pourtant de déduire les aberrations et les hontes de l'histoire du discours philosophique. Les tyrannies passées, présentes et futures, ne sauraient être déduites d'un livre de philosophie, pas plus que la sismologie ne saurait être tenue responsable des tremblements de terre. C'est là accorder trop d'honneur à la théorie qui n'a de pouvoir que... théorique. C'est du même coup, par une étrange ironie, faire du tyran un sage. Seule une incroyable bévue, imputable à l'ignorance, peut faire croire que les philosophies de l'Etat parce qu'elles voient en lui l'équivalent du bien, et donc le justifient, sont responsables du mal en politique. Ce coup de force, qui transforme le bien en mal, n'est pas le fait de la philosophie, qui n'en peut mais, c'est le fait du tyran, de sa police et de ses « bourreaux » pour parler le langage de la répression inauguré, pour nous, à l'aube de l'ère du Prince, par Luther.*

*Il reste vrai que les plus belles notions de la pensée spéculative, l'âme, Dieu, la nature ou le genre humain, pour ne citer que les plus « contemplatives » d'entre elles sont, on le verra ici même, les idées du pouvoir.*

*Il n'est pas un théoricien, sauf peut être La Boétie incompris et méconnu, qui ne tienne en effet pour possible l'existence du bien en politique. Toute pensée repose sur cette croyance que la politique est le bien, qu'il existe ou plutôt doit exister un Etat aimable. Quels que soient ses appareils rationnels, la pensée théorique baigne dans cette croyance. C'est là son optimisme final. Justifier aujourd'hui un arbitraire pour demain, tel est le statut mondain de la raisonnable croyance au pouvoir.*

*Cela montre, en 'retour, que la philosophie ne saurait non plus être tenue pour totalement irresponsable. Mais sa responsabilité se borne à ceci — ce qui est immense — elle fonde la légitimité du pouvoir. Par cette raison, précisément, le saut dans l'arbitraire, c'est-à-dire dans l'illégitimité, ne saurait lui être imputé. Car les exemples abondent qui attestent que là où il n'y a pas de philosophie, de pensée, la tyrannie est proche. Ce qui ne veut pas dire, on s'en doute, qu'il suffirait de penser pour écarter la tyrannie.*

*C'est en politique que la pensée se métamorphose en doctrine. On ne trouvera pas ici, donc, un résumé des doctrines, c'eût été les justifier. De plus, il importait peu de répéter ce que le premier venu des dictionnaires bien faits enseigne à son lecteur : que Rousseau est partisan de la démocratie, que Louis XIV est partisan de la monarchie qu'il exerce et que Marx fait la théorie de la révolution prolétarienne. Sur l'exemple privilégié d'œuvres inégalement inspirées, certes, choisies ou bien en raison de leur profondeur théorique ou bien de leur signification conjoncturelle, j'ai tenté de montrer cette métamorphose de la pensée en doctrine, autrement dit cette appartenance de la raison à la domination. Restituer sur des points de doctrine qui m'ont semblé pertinents l'économie interne des discours, en manifestant l'amour de l'ordre qui caractérise si bien, ici ou là, les déclarations diverses sur le*

*meilleur moyen de gouverner les hommes — qu'ont-ils besoin de l'être! — restituer la fascination du maître que constituent souvent les discours subtils des docteurs, tel a été le premier souci de ce livre.*

*C'est pourquoi si je ne me suis pas totalement effacé derrière mes « auteurs », comme disait Machiavel, c'est que j'ai suivi, en cela, la recommandation de Spinoza dans une lettre à Hugo Boxel sur les apparitions, les spectres et les esprits : « mais laissons les auteurs pour considérer le sujet lui-même ».*

G. M.

Août 1976.

## *Introduction*

### « DONNER L'ESTRE A L'ESTAT »

La politique diffère en ceci de l'art qu'elle ne produit que des œuvres appelées à disparaître. L'histoire en laquelle se meut le prétendu « art politique » est en fait l'histoire de la répétition. La politique ne produit rien, elle ne fait que se reproduire elle-même selon des modalités, des formes, des figures que l'existence humaine enregistre.

La pensée politique a pour objet, précisément, de dénombrer et d'identifier ces figures et ces formes. Il est remarquable que, dans cette entreprise, elle se soit préoccupée de montrer aux princes eux-mêmes comment les hommes devaient être gouvernés. Ainsi, la philosophie s'est souvent posée comme donneuse de leçons : elle est un élément de la vie politique. Toutefois, identifiant ces figures, elle s'écarte d'elles et même, sachant les reconnaître, elle ne s'y commet point, toujours. La philosophie, ou si l'on veut, la théorie — j'écarte ici la « science politique » qui suppose connu ce qui est en question, à savoir la politique elle-même — est le seul chemin où l'on puisse s'engager pour un examen des œuvres produites en politique. Or, plus de deux millénaires d'histoire semblent attester qu'en

fait d'œuvres, il n'en est qu'une : *le pouvoir*. Ce qui ressort de notre histoire, c'est que la vie politique, tout comme sa réflexion dans la pensée, n'a su produire que du pouvoir — mais pas n'importe lequel. Derrière ces œuvres, les figures contrastées de la domination, il y a la perpétuation de la puissance. Seules les formes en lesquelles la puissance s'exerce disparaissent, scandant ainsi au-delà des discontinuités qu'enregistre l'histoire la parfaite continuité de la politique. La philosophie ne s'est pas justifiée autrement qu'en élaborant les formules rendant caduque un pouvoir pour qu'un autre, appelé à lui succéder, soit possible de sorte que, à la faveur de cette discontinuité des formes, le principe lui-même se maintienne. La philosophie a joué un rôle essentiel dans cette perpétuation.

Cette longue histoire est édifiante, il n'est pas possible cependant de s'y arrêter pour elle-même. En d'autres termes, la philosophie, en ce qu'elle a affaire au concept — ici le concept de la vie politique — ne séjourne pas dans le passé. Elle ne saurait pour autant l'ignorer et, plus même, elle croirait, en détournant son regard de l'histoire, découvrir dans aujourd'hui quelque signe de nouveauté, ce qui est juste, sans voir qu'au-delà de cette même nouveauté, c'est la répétition de l'ancien qui, en fait, importe dans les affaires présentes. L'histoire est le lieu de la répétition, elle est le devenir du même et de l'identique. Ainsi, l'intérêt que l'on peut lui porter n'a pas de sens en lui-même, il peut pour un individu satisfaire sa curiosité ou pour une nation l'aider à s'identifier. Mais la philosophie politique n'y trouve pourtant rien (un événement, une époque, un règne) qui soit, en soi, porteur de signification. Et pour cause : elle est immédiatement confrontée au présent, limitée à lui. Elle n'a d'autre objet que de produire quelque

principe nouveau pour l'époque et de faire brèche dans le présent si ses principes sont assurés.

Quel est, dans ces conditions, l'objet de la philosophie politique aujourd'hui? Ce ne saurait être que la *puissance d'Etat*. En fait, cet objet n'est pas différent de celui de Hobbes ou de Bodin. Il n'est pas non plus différent de celui de Lénine ou de Mao. Or, c'est dans cette identité d'objet qui est le propre de l'époque moderne que la théorie politique s'installe aujourd'hui, ou plutôt qu'elle doit s'installer. Le problème politique est, à notre époque, de tracer les limites, les différences, à l'intérieur du concept de la puissance d'Etat. La politique moderne, celle inaugurée au XVI<sup>e</sup> siècle, est encore la nôtre dans son principe. La pensée politique s'occupe d'établir un tel *principe*. Mais la forme de la puissance d'Etat pensée ensemble par Machiavel et Bodin, elle, a changé. Ainsi, la théorie a pour objet d'examiner comment, selon quel *principe*, la politique d'Etat s'est affirmée, et sous quelles *formes* ce même principe s'est perpétué de sa seule force. Cette manière de voir suppose qu'on ait isolé par abstraction le concept majeur de la politique moderne, à savoir la *souveraineté*. Nous sommes alors placés devant cette difficile figure que la pensée théorique, aujourd'hui comme hier, doit tracer : qu'est-ce que la souveraineté, comment elle s'acquiert, et comment elle se conserve? Cette question machiavélique, posée il y a maintenant cinq siècles, est encore la nôtre, et à ce titre elle abolit la distance qui nous sépare aujourd'hui de notre passé. Mais cette question posée par Machiavel, ni Hobbes, ni Marx n'y ont répondu. La réponse n'a pas été donnée dans la théorie, mais précisément dans l'histoire. C'est Cromwell, c'est Louis XIV, c'est Robespierre, c'est Lénine qui ont,

sans le savoir, permis d'y répondre. Leur solution n'a pas été spéculative, mais historique, c'est-à-dire révolutionnaire.

C'est pourquoi nul ne saurait s'étonner que notre époque n'ait à proposer, en politique, que la gestion de l'héritage que constitue la souveraineté. Si notre époque n'a pas produit un Rousseau ou un Marx, c'est seulement qu'avec ce dernier, le xx<sup>e</sup> siècle entrait dans une période, en fait inaugurée par Lénine, où la souveraineté trouvait enfin son achèvement, entendons sa forme la plus achevée.

Depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, la pensée politique n'a pas d'autre horizon que celui constitué par la souveraineté. C'est Jean Bodin qui, plus que Machiavel, se fait le théoricien de la chose. *Toute* la tradition n'a fait, depuis lors, que poser ce concept au fondement de l'Etat en en faisant varier la compréhension. Si cela est vrai des plus grands inventeurs de système, comme Hobbes ou Rousseau, c'est encore vrai chez les auteurs qu'on dira secondaires mais qui, comme Loyseau, en 1666, dans son *Traité des seigneuries*, ne manquent pas de faire cette déclaration : « *La souveraineté est du tout inséparable de l'Etat [...] elle est la forme qui donne l'estre à l'Etat.* » Depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, donc, penser la politique c'est penser la souveraineté. Pour cette raison c'est aussi penser l'Etat.

« *Donner l'estre à l'Etat* », la formule est exacte et doit être retenue. C'est par elle que l'on doit désigner l'objet de la philosophie politique « moderne » et c'est par elle, aussi, qu'il convient de rendre compte de l'histoire. La philosophie, en effet, s'est efforcée de donner la raison — une raison qu'elle trouvera en fait dans la volonté — par laquelle les hommes instituent l'Etat. Elle a constitué un modèle de puissance, entièrement original — le modèle du Prince — en définissant la

politique par la souveraineté. Ce modèle où, comme on le verra, le Prince — d'où son nom — est à lui-même son propre principe, a fourni le cadre théorique à l'intérieur duquel l'histoire vécue et le concept de cette histoire sont intelligibles. Il apparaît alors qu'il n'est d'histoire que de pouvoir; mais cette proposition n'acquiert de sens que si elle est réfléchie à l'intérieur de la « puissance souveraine ». C'est seulement, en effet, quand le concept d'Etat est dégagé de la politique médiévale, que l'histoire comme représentation mentale, comme catégorie de la vie humaine sociale profane — l'histoire comme *idée* — fait son apparition<sup>1</sup>. Ainsi, l'idée d'histoire est consubstantielle à l'idée de l'Etat; ensemble, histoire et Etat constituent un modèle de puissance qui s'est perpétué jusqu'à nous. Le xx<sup>e</sup> siècle en est l'héritier indirect. Ce qui définit la souveraineté, c'est en effet la « perpétuité »; en souveraineté, dit Bodin, la puissance est perpétuelle, elle se reconduit elle-même, se pose elle-même. Rien d'étonnant à ce que, sous une forme originale, qui est l'œuvre de l'histoire comme idée et comme pratique, le Prince soit encore parmi nous, autrement plus puissant que ne l'ont pu rêver ensemble, quoique en des temps et de façons différents, Machiavel, Bodin, Hobbes et quelques autres

Le souverain n'est pas celui qui détient le pouvoir suprême, ultime ou dernier. Si ce n'était que cela, le souverain des âmes sur le siège de saint Pierre, Caligula ou tout autre César, tel petit chef de bande ou tel capitaine en son navire devraient

1. Cette notion de « puissance souveraine » est pour la première fois définie rigoureusement par Jean Bodin. Cf. chap. XIII. C'est encore lui l'auteur de la première philosophie *systématique* de l'histoire de l'époque moderne : *Méthode pour une facile compréhension de l'histoire* (1566).

être dits souverains. La souveraineté instituée dans le Prince suppose l'éminence : elle ne s'y réduit pas. Mais il y a plus : le Prince n'est pas une personne, c'est un modèle de domination ou plutôt de puissance auquel les individus donnent corps, qui leur préexiste en leur assignant la place qu'ils occupent dans le processus du pouvoir d'Etat. Le *Prince* tel que je l'entends ici est le modèle étatique : mise en œuvre originale d'un pouvoir qui se définit par la souveraineté. De sorte que le prince en charge de la souveraineté n'en est que le dépositaire et l'exécutant.

Si donc tel ou tel chef, grand ou petit, ne saurait proprement être nommé prince, c'est que contrairement à la tradition politique qui remonte à Machiavel, il n'est pas souverain, il a la souveraineté. La distinction qu'il convient de faire entre le Prince comme structure de la puissance d'Etat, et le prince ou si l'on veut le chef ou le maître s'impose tout de même que s'impose la distinction entre être et avoir.

Qu'est-ce donc alors que la souveraineté? C'est-à-dire qu'est-ce que le Prince dont le prince est un leurre? Deux exemples, l'un antique, l'autre moderne, nous aideront d'abord à voir ce qu'il n'est pas. Suétone raconte comment Claude, successeur de Caligula, réforma l'alphabet : « Il imagina aussi trois lettres nouvelles et les ajouta aux anciennes, les déclarant très nécessaires; déjà avant son règne il avait publié un volume sur cette question puis, devenu empereur, il obtint sans peine que l'on s'en servît d'une manière assez courante. Ces caractères se voient dans beaucoup de livres, dans les actes officiels, et sur les inscriptions des monuments<sup>2</sup>. »

2. Suétone : *Vies des douze Césars, Le Dieu Claude*, trad P Grimal.

Hobbes explique quant à lui comment le plus fort peut s'il le veut réformer les lois de la géométrie : « Mais je ne doute pas, écrit-il, que s'il eût été contraire au droit de dominer de quelqu'un, ou aux intérêts de ceux qui dominent, que les trois angles d'un triangle soient égaux à deux angles d'un carré, cette doctrine eût été sinon controversée, du moins étouffée, par la mise au bûcher de tous les livres de géométrie, pour autant que cela eût dépendu de celui à qui cela importait<sup>3</sup>. » Ce serait s'imaginer tout autre chose que la souveraineté que de croire que celui qui l'exerce peut réformer à son gré ou la langue ou la géométrie, ou les deux à la fois. La souveraineté ne doit pas être confondue avec l'absolutisme ou l'arbitraire même si elle a pu y donner lieu. Son principe est ailleurs. Il est dans une certaine conception de l'autorité qui associe selon une modalité spécifique, dans une même unité, le *principe* de la puissance avec la *forme* de son exercice. La puissance souveraine est une puissance unifiée et le modèle du Prince, c'est-à-dire la vie politique dans l'Etat, défini une fois pour toutes comme institution de la souveraineté, est l'avènement tout à fait original du pouvoir de l'*Un*.

La pensée philosophique avait posé, dès le début, en Grèce, un principe d'unité qui, pour se donner comme pure spéculation métaphysique devait faire son chemin jusqu'à nous, en traçant le cadre ontologique dont la vie politique occidentale, des cités antiques à l'Etat moderne, resterait d'une façon ou d'une autre tributaire. C'est Héraclite qui pose ce principe avec la concision souhaitable : « La loi, dit-il, c'est encore d'obéir au vouloir de l'*Un*<sup>4</sup>. » On ne discutera pas ici de savoir quel sens

3. Hobbes : *Léviathan*, chap. XI, trad. Tricaud.

4. Héraclite : *Fragment* 33, trad. A. Jeanniére.

Héraclite donnait à cette proposition. Ce qui nous importe, par contre, c'est de saisir quel usage la souveraineté moderne en fait. On peut dire que le modèle du Prince consiste à donner un corps politique à la formule héraclitéenne.

La souveraineté consiste en effet à élaborer une structure de pouvoir telle que le principe de l'autorité soit uni à la forme de son exercice. Soit l'exemple inverse de la politique médiévale. *Potestas* et *auctoritas* désignent respectivement la puissance quant à son principe et le pouvoir dans son exercice. Cela est vrai, du moins, pour ce qui nous concerne ici, dans sa structure générale. Le problème, dès lors, auquel les médiévaux principalement à partir du pontificat de Grégoire VII au XI<sup>e</sup> siècle ont affaire, est celui de la prééminence de la *potestas* — prérogative du pape — sur l'*auctoritas* détenue par l'empereur. Grégoire VII élabore en effet une théorie théocratique du pouvoir politique dite de la *plenitudo potestatis* du pontife romain. La légitimité de cette plénitude de puissance, au terme de laquelle l'empereur, maître au temporel, dépend dans l'exercice de son pouvoir de la puissance papale, Grégoire VII la trouve dans la formule de Paul qui fonde et porte en elle toute la politique chrétienne : « Il n'est de pouvoir que de Dieu, et ceux qui existent sont institués par Dieu ». Ainsi, le principe de la vie politique (Dieu) est-il distinct de la forme en laquelle le pouvoir s'exerce. L'origine divine du pouvoir est alors ce qui rend impossible l'autonomie du politique, qui est constitutive de la souveraineté. Le pape, dépositaire « légitime » du principe, en tant que successeur de Pierre, n'a pas en tant que tel d'autorité politique temporelle puisque c'est là la prérogative de l'empereur. Quant à l'empereur, son pouvoir se limite à ce même exercice temporel de l'autorité car il ne peut

prétendre avoir en lui-même le principe de son autorité. Car celui-ci est en Dieu.

Ce que révèle la politique médiévale, c'est que toute politique suppose l'articulation d'un principe (la puissance) et d'une forme (le pouvoir). Ce sera la nouveauté de la politique moderne de réunir ces deux dimensions. La souveraineté consiste en cette *unité* de principe et de forme. Mais la pensée moderne croyait voir dans *la personne du prince* — c'est-à-dire le prince comme personne physique — le sujet de la souveraineté. De tout temps, à l'époque moderne, le monarque a figuré comme prince; en lui l'unité de la vie politique se trouvait personnifiée. C'est d'ailleurs là une représentation qui vise à montrer que l'unité (morale) de la société civile ou politique est incarnée dans l'unité (physique) du corps du prince. Hobbes illustre excellemment cette manière de voir — quoiqu'il n'en soit pas l'auteur<sup>5</sup>. En fait d'incarnation, il s'agit plutôt d'une véritable *métonymie* sur laquelle repose toute la conception moderne de la puissance d'Etat. Citons Hobbes, pour l'exemple : « Une multitude d'hommes devient *une seule* personne quand ces hommes sont représentés par un seul homme ou une seule personne, de telle sorte que cela se fasse avec le consentement de chaque individu singulier de cette multitude. Car c'est l'*unité* de celui qui représente, non l'unité du représenté, qui rend *une* la personne. Et c'est celui qui représente qui assume la personnalité, et il n'en assume qu'une seule. On ne saurait concevoir l'unité d'une multitude sous une autre forme<sup>6</sup>. »

5. L'analyse de la genèse du concept moderne de l'unité fait apparaître que celle-ci est pensée dans une perspective qui donnera lieu à la souveraineté pour la première fois par Marsile de Padoue. Cf. chap. VII et VIII.

6. Hobbes : *Léviathan*, chap. XVI.

Faisant du prince en exercice le « souverain », la pensée moderne ne voit pas que le souverain n'est pas le représentant d'une unité représentée. Elle ne voit pas que le sujet de la souveraineté est l'Etat dont le chef n'est que le « dépositaire » ou le « garde ». Voulant penser la souveraineté *de l'Etat*, les théoriciens l'ont personnifiée dans le monarque qu'ils nomment pour cette raison le prince. Ce point est conforté par l'imagerie populaire : Louis XIV disant « l'Etat c'est moi ». La métonymie consiste alors à confondre l'Etat avec le prince, dans le langage de Bodin la souveraineté et le magistrat. Elle consiste à exprimer la souveraineté dans le prince, autrement dit à réduire ce qu'elle *est* à celui qui l'*a*. Elle ne distingue pas le principe de souveraineté de sa forme d'exercice. Certes, à cela il y a une bonne raison : après tout, Louis XIV n'était-il pas l'Etat *en personne* ?

Ce thème de l'unité, souvent évoqué par les penseurs sous le nom d'*Un*, est donc constitutif du modèle étatique. Ce qui est remarquable, c'est que la structure de l'*Un* ne renvoie pas à la personne du chef mais à l'Etat. Résumons donc les caractéristiques de la souveraineté : un pouvoir qui se définit par elle suppose que le principe de la puissance soit immanent à la forme de son exercice. Cette immanence s'exprime dans le thème de l'*Un* comme structure de l'Etat. La politique d'Etat ne peut être caractérisée que comme « profane », c'est-à-dire que le fondement de son exercice ne dépend plus de quelque principe sacré extérieur à cet exercice (la nature, dans le monde antique) ou transcendant (Dieu, dans la politique chrétienne médiévale). La souveraineté développe un modèle héraclitéen de pouvoir. La chose est particulièrement visible si l'on considère la question de la *loi*.

Puisque ce n'est pas la nature qui est source de la



-  littérature
-  philosophie
-  sciences
-  sciences humaines
-  idées actuelles
-  arts
-  chroniques

## **gérard mairat : les doctrines du pouvoir la formation de la pensée politique**

L'auteur analyse la formation de la pensée politique de Confucius à Raymond Aron, de Platon à Frantz Fanon, en passant par Hobbes, Hegel, Max Weber et tous les grands penseurs qui ont réfléchi sur le pouvoir. Une introduction précise à la pensée politique au cours des derniers deux ou trois millénaires.